



Règlement Sportif Voile Habitable 2015

LIGUE BRETAGNE DE VOILE
Espace Jo Ancel - 1 rue de Kerbriant - 29200 Brest
Tel : 02 98 02 83 47 – Fax : 02 98 02 83 40
E Mail : info@voile-bretagne.com
Site web: <http://www.voile-bretagne.com>

SOMMAIRE

Sélection au championnat de France Espoir Equipage 2015	page 3
Championnat de Bretagne Voile Habitable 2015	page 4
Championnat de Bretagne des clubs Voile habitable 2015	page 5
Calendrier Championnat de Bretagne Voile Habitable 2015	page 6

Sélection au Championnat de France

Espoir Equipage Flotte Collective 2015

Les catégories d'âges sont celles définies par la FFVoile :

- Espoir : 15 à 25 ans au 31 décembre 2015, né(e) s entre 1990 et 2000.

Les modalités de sélection au championnat de France Espoir Equipage sont définies par la FFVoile et par la Ligue Bretagne de Voile.

La FFVoile communique à la Ligue Bretagne de Voile le nombre total de coureurs d'équipages sélectionnables par la Ligue Bretagne de Voile.

La sélection des équipages représentant la Ligue Bretagne de Voile s'effectue sur une épreuve directe selon les règles suivantes :

- L'organisateur de l'épreuve de sélection fournira un minimum de six bateaux identiques, les frais d'inscription et de location des bateaux ne pourront excéder 100 euros par jour et par équipage.
- L'épreuve de sélection sera prise en compte quelque soit le nombre de classés ; un classement en flotte ou en poule, sera réalisé suivant le nombre d'inscrits.
- Les coureurs des autres ligues sont acceptés dans la limite des places disponibles établies par l'organisateur au vu de sa liste des préinscriptions.

**L'épreuve de sélection est programmée les 14 et 15 mars à St Quay Portrieux, sur Eliott 6M
Organisée par la Ligue Bretagne de Voile et la délégation de l'organisation technique et opérationnelle au
CDVH 22.**

La sélection des équipages se fait sur la composition d'un binôme.

Ce binôme ne pourra pas être modifié de l'inscription à la sélective jusqu'à l'inscription au Championnat de France.

Après avis de la Ligue, un seul membre licencié en dehors d'une structure affiliée en Bretagne pourra être admis par équipage, et cet(te) équipier(ère) ne pourra pas faire parti(e) du binôme

A l'issue de l'épreuve de sélection, la Ligue Bretagne de Voile établira la liste des binômes sélectionnés selon les obligations suivantes, et cette liste sera adressée à la FFVoile.

Dans les 15 jours suivants la sélective, une convention d'engagement sera établie entre la Ligue Bretagne de Voile, les binômes (avec leur équipage constitué pour le France) et les clubs d'appartenance. Ce document précisera les engagements de chacune des parties pour la préparation et la participation au Championnat de France. Le non respect des modalités de la convention d'engagement entraînera la perte de la sélection au profit du binôme suivant dans l'ordre du classement de l'épreuve de sélection.

Championnat de Bretagne Voile Habitable 2015

Le championnat de Bretagne Voile Habitable est organisé par la Ligue Bretagne de Voile et les Clubs affiliés à la FFVoile ; il comprend les épreuves sélectionnées par la Ligue Bretagne de Voile, cette liste d'épreuves est mise à jour chaque année.

Droits et obligations des clubs participants

En complément de la réglementation FFVoile en matière d'organisation de compétition à la Voile :

- Les clubs organisateurs d'une épreuve du championnat de Bretagne s'engagent sur 10 bateaux minimums par groupes de classements, ce qui implique la réduction du nombre de groupe de classement et la création de groupes de rating proches.
- Les clubs organisateurs d'une épreuve du championnat de Bretagne **s'engagent à fournir à la Ligue Bretagne de Voile la sauvegarde informatique du traitement des résultats** (sous le logiciel FREG) **avec la liste complète des équipiers déclarés par le skipper**.
- **Le traitement informatique des résultats est obligatoire pour la prise en compte de l'épreuve au Championnat de Bretagne Voile Habitable**. Le logiciel est le programme fédéral Freg 20XX
- Les clubs participant au Championnat doivent mentionner dans leurs opérations de communication (médias, affichage ...) la mention : Epreuve comptant pour le Championnat de Bretagne Voile Habitable.

Le responsable des inscriptions et le responsable des classements d'une épreuve sont informés que les concurrents enregistrés **sans numéro de licence club ne pourront être pris en compte dans ce championnat de Bretagne**.

- **Acheminement des résultats** : Les résultats de chaque épreuve devront parvenir au responsable du classement et à la Ligue Bretagne de Voile **immédiatement** après la fin de l'épreuve, **fichier xxx.WDZ** obtenu par la procédure de sauvegarde du logiciel **Fédéral FREG 200x** (sauvegardes de la régata avec envoi du fichier en pièce jointe par mail)

Adresses d'envoi : Michel TARSIGUEL : michel.tarsiguel@sfr.fr
Ligue Bretagne de Voile : info@voile-bretagne.com

Le Championnat de Bretagne Voile Habitable établit un classement **des coureurs, licenciés en Ligue Bretagne de Voile, inscrits en tant qu'équipiers conformément à la liste d'équipage validée par le skipper** dans les épreuves se courant en OSIRIS, IRC, Monotype et Open 5.70. Ce classement est obtenu en additionnant les points acquis selon le règlement ci-dessous par chaque coureur inscrit au Championnat de Bretagne, au vu des résultats transmis par les clubs organisateurs à la Ligue Bretagne de Voile.

Inscription : L'inscription au championnat de Bretagne Voile Habitable est automatiquement prise en compte pour **tous les skippers et les équipiers licenciés (Titre « club ») de la Ligue Bretagne de Voile** qui s'engagent à participer à l'ensemble des courses au programme d'une épreuve conformément aux IC éditées par le club organisateur.

Classements : Pour être classé au Championnat de Bretagne il suffit d'être inscrit, dans l'une des épreuves comptant pour le Championnat sur une série OSIRIS, IRC, Monotypes ou Open 5.70

Le **numéro de licence** de l'équipier donné lors de l'inscription du bateau servira à identifier les participants et le **numéro de club** à déterminer son appartenance à la Ligue Bretagne de Voile.

Le ou les classements ne pourront être pris en compte que s'il y a au classement général de cette épreuve au moins 5 classés bretons dans le **groupe de classement** prise en compte ; le **groupe de classement** étant définie par l'organisateur et apparaissant dans le classement.

(Ex : en OSIRIS → Course au large ou côtiers ; en IRC → IRC A ou IRC B ; en Monotypes → Melges, 747...)

Les points seront attribués selon le « mode à minima » après extraction des participants non licenciés en Ligue Bretagne de Voile puis pondérés par application d'un coefficient $K_{reg} = P/I$, P nombre de points « à minima » obtenus, I nombre d'inscrits retenus, K arrondi à 2 décimales.

Les inscrits au Championnat non-participants sur une épreuve recevront 100 points.

Lorsqu'un groupe de classement d'une épreuve possède moins de 5 bateaux classés, ces coureurs seront notés "non classés" et marqueront un nombre de points égal aux non classés du groupe le plus important de l'épreuve.

On garde les résultats de chaque équipier suivant la règle ci-dessous:

- Retrait d'1 régates à partir de la 3^e régates courue
- Retrait de 2 régates à partir de la 5^e régates courue
- Retrait de 3 régates à partir de la 8^e régates courue

La Coupe de Bretagne des clubs.

Programmé le dernier weekend du mois de juin.

Le classement de la Coupe de Bretagne de Voile est comptabilisé dans le championnat de Bretagne Open 5.70 comme une régates et ne pourra être retiré du classement final du Championnat. Les coureurs absents se verront affecter le nombre de points appliqué selon le logiciel BR_CHAMP comme toutes les épreuves du Championnat Bretagne, SAUF que l'épreuve est non retirable.

Le vainqueur d'un Championnat de Bretagne Voile Habitable est le coureur ou l'équipage qui à l'issue des épreuves totalise le moins de points.

Les équipiers et/ou skipper classés ex æquo en points et constituant un même équipage seront classés sur la même marche du podium du championnat de Bretagne.

Le ou les bateaux seront obligatoirement mentionnés dans la proclamation des résultats.

Un titre de Champion de Bretagne Voile Habitable OSIRIS sera attribué à l'équipier ou l'équipage totalisant le moins de points sur l'ensemble des compétitions retenues en OSIRIS.

Un titre de Champion de Bretagne Voile Habitable IRC sera attribué à l'équipier ou l'équipage totalisant le moins de points sur l'ensemble des compétitions retenues en IRC.

Un titre de Champion de Bretagne Voile Habitable Monotypes sera attribué à l'équipier ou l'équipage totalisant le moins de points sur l'ensemble des compétitions retenues en Monotypes.

Un titre de Champion de Bretagne Voile Habitable Open 5.70 sera attribué à l'équipier ou l'équipage totalisant le moins de points sur l'ensemble des compétitions retenues en Open 5.70.

Championnat de Bretagne des clubs Voile habitable

Un titre de Champion de Bretagne des clubs Voile habitable sera attribué au club selon le système suivant : le classement s'obtient par le cumul des **six** meilleurs résultats des équipiers de chaque Club (en prenant en compte le dernier club déclaré) dans les classements du championnat de Bretagne OSIRIS, IRC, Monotypes.

A chaque équipier est attribué un nombre de points égal à son meilleur résultat (dans l'un des Championnats IRC, OSIRIS, Monotype, Open 5.70) pondéré par l'application d'un coefficient $K = R/N$ (K calculé à 6 décimales, R= rang du concurrent, N = nombre de classés à l'un des championnats IRC, OSIRIS, Monotype, 5.70) ; un même équipier ne peut être compter 2 fois pour le classement des clubs ; entre deux rangs équivalents on prendra le rang dans le championnat comprenant le plus grand nombre de classés.

Départage des ex æquo : l'avantage sera donné au Club ayant le meilleur résultat suivant le dernier concurrent retenu pour le classement ou suivant s'il y a lieu, et ainsi de suite jusqu'au départage des ex æquo.

Les coureurs manquants reçoivent les points du dernier retenu multipliés par 2 arrondis à l'entier le plus proche.

Le Club ayant le moins de points est déclaré vainqueur.

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

Voile Habitable 2015

LISTE DES EPREUVES

5 Titres attribués sur 13 épreuves :

- ★ Champion de Bretagne Voile Habitable IRC, sur 8 épreuves
- ★ Champion de Bretagne Voile Habitable OSIRIS, sur 11 épreuves
- ★ Champion de Bretagne Voile Habitable Monotypes, sur 7 épreuves
- ★ Champion de Bretagne Voile Habitable Open 5.70, sur 4 épreuves
- ★ **Club Champion de Bretagne de Voile Habitable.**

IRC, OSIRIS, MON, Open 5.70	Spi Ouest France	02 au 06 avril	SN La Trinité
IRC, OSIRIS, MON, Open 5.70	Grand Prix de St Cast	01 au 03 mai	CN St Cast
OSIRIS, IRC	Télégramme Tresco Trophée	13 au 17 mai	YC Morlaix
MON, Open 5.70	Grand Prix de l'Ecole Navale	14 au 17 mai	Ecole Navale
IRC, MON, OSIRIS	Grand Prix du Crouesty	23 au 25 mai	YC Le Crouesty
Open 5.70	Coupe de Bretagne	20 et 21 juin Lorient	CN Lorient - LBV
OSIRIS	Cotes d'Armor Tour	08 au 13 juillet	CDV 22
IRC, OSIRIS	Tour du Finistère à la Voile	3 au 8 août	CDV 29
IRC, OSIRIS, MON	Branle bas de régates	08 au 11 août	SNB St Malo
IRC, OSIRIS, MON	Obélix Trophy	28 au 30 août	YC de l'Odet
OSIRIS	Duo d'Armor	26 et 27 septembre	SN St Quay / Val Andre
IRC, MON, OSIRIS	Atlantique Télégramme	25 au 27 septembre	CN Lorient
OSIRIS	Challenge Solidarité SNSM	31 octobre et 1 ^{er} Novembre	CN Roscanvel

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIR EQUIPAGE 2015

CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LES COUREURS SELECTIONNES PAR LA LIGUE BRETAGNE DE VOILE

Dans le cadre de la constitution de la délégation de la Ligue Bretagne de Voile pour le Championnat de France Espoir en Equipage 2015, et suite à l'épreuve de sélection des 14 et 15 mars 2015 à St Quay Portrieux (CO_ID : 77709), il est établi entre :

- La Ligue Bretagne de Voile, représentée par Le président de la commission habitable.
- Le Binôme inscrit et classé XX à l'épreuve de sélection (binôme non modifiable).

Poste	Nom	Prénom	Numéro licence	Club
Equipier 1				
Equipier 2				
Equipier 3				
Equipier 4				
Equipier 5				

Au regard des règlements de la FF Voile et du Championnat de Bretagne de voile habitable 2015, les parties s'engagent :

Pour la Ligue Bretagne de Voile

- Participation au financement technique du programme de préparation, construit avec les coureurs, conformément aux règles de budgétisation des stages sportifs de la Ligue.
- Versement d'une aide à l'inscription au Championnat de France de 1000 euros, et à la gestion administrative des inscriptions.
- Participation au financement technique du suivi sportif sur le Championnat, conformément aux règles de budgétisation des entraîneurs de Ligue sur les Championnats de France.

Pour le binôme sélectionné

- Etre composé par le binôme des équipiers classé sur l'épreuve de sélection, et ne pas être modifié jusqu'au Championnat de France.
- Constituer son équipage pour le Championnat et participer au programme de préparation, proposé et construit avec la Ligue (en annexe).
- Verser à la Ligue une caution d'engagement (non encaissée) au respect du programme, correspondant à l'aide à l'inscription : 1000 euros.
- Verser à la Ligue le montant de la différence entre le prix d'inscription et l'aide de la Ligue pour le Championnat de France.
- Prendre à sa charge la caution pour le matériel, stipulé dans l'Avis de Course du Championnat de France.
- Représenter les clubs et la Ligue Bretagne de voile sur le championnat de France, et avoir, en toutes circonstances, une attitude correcte et respectueuse, notamment vis à vis des organisateurs, des arbitres, des entraîneurs et des accompagnateurs.

Le nom respect des engagements stipulés remettra en cause la sélection du binôme et de son équipage au profit du binôme suivant dans l'ordre du classement de l'épreuve de sélection.

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Le Binôme : (ou représentant légal)

Pour la Ligue Bretagne de Voile
Cachet et signature

Pour les clubs représentés
Cachet(s) et signature(s)

Une copie est remise aux parties signataires

Annexe

Programme prévisionnel de préparation de la délégation de la Ligue Bretagne de Voile pour le Championnat de France Espoir Equipage, couru sur Longtze à Martigues du 23 au 28 aout 2015.

Pour les 4 « binômes » sélectionnés par la ligue Bretagne de Voile.

Trois weekends d'entraînement sur Longtze :

11 et 12 avril, 18 et 19 juillet, 25 et 26 juillet 2015.

Encadré par le CDVH 22, Pôle Espoir Inshore, et organisé sur un site en Bretagne.

Un entraînement organisé par la FFV, sur les bateaux et le site du Championnat est programmé chaque année. Il est fortement recommandé aux équipages d'y participer.

Règlement FFV sur les championnats de France :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/CA/PE_CA_29_11_14_CF_Jeunes_2015.pdf

Règlement sportif habitable de la Ligue Bretagne de Voile :

http://www.voile-bretagne.com/fr/pages/competition_reglements+sportifs/

Déclaration de l'épreuve de sélection au calendrier FFV :

http://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/Calendrier/Fiche_Detail.aspx?id=77709

Avis de course de l'épreuve de sélection :

http://www.voile-bretagne.com/fr/pages/series_habitable/

Site internet du Championnat de France

<http://evenements.ffvoile.fr/CFESE>